



Saône-et-Loire



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 18 octobre 2022

Première Communauté professionnelle territoriale de santé en Saône-et-Loire

Ce 18 octobre 2022 la Caisse d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche Comté signent avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Centre Saône-et-Loire, le tout premier accord conventionnel interprofessionnel (ACI) du département.

Ses objectifs : favoriser l'accès aux soins des **94 200** habitants des **34** communes constituant la Communauté Urbaine du Creusot Montceau-les-Mines (CUCM) et faciliter l'exercice coordonné des professionnels de santé de ce territoire, au service de la santé de la population.

La CPTS : un collectif de professionnels de santé au service des patients

La CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) est une organisation conçue autour d'un **projet de santé** et constituée à l'initiative des professionnels de santé, sur un territoire donné.

Composée de professionnels de santé, d'établissements de santé et d'acteurs médico-sociaux et sociaux, elle a pour vocation d'apporter des réponses aux besoins et problématiques spécifiques de santé de la population qu'elle recouvre. C'est une organisation souple de coordination, à la main des professionnels de santé eux-mêmes.

La CPTS vient compléter la prise en charge des patients par les acteurs de santé qui se coordonnent déjà à l'échelle d'une patientèle, pour offrir des réponses de proximité. C'est le cas quand les professionnels de santé exercent de façon regroupée au sein de mêmes locaux (ex : maisons de santé), ou d'équipes de soins primaires ou spécialisés ou d'autres formes d'organisations coordonnées pluridisciplinaires.

En Saône-et-Loire, la 1^{ère} CPTS est officiellement lancée ce mardi 18 octobre, à Montceau-les-Mines, par le docteur Mohamed SI ABDALLAH, Directeur Général par intérim de l'ARS Bourgogne Franche Comté, le docteur Charles-Henri MORIN DE FINFE, Président de la CPTS Centre Saône-et-Loire et Patricia COURTIAL, Directrice de la Caisse d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire.

La signature de ce tout 1^{er} accord conventionnel interprofessionnel avec la CPAM de Saône-et-Loire et l'ARS Bourgogne Franche Comté permet à la CPTS Centre Saône-et-Loire de mettre en œuvre son projet de santé. Elle a bénéficié dans ce cadre d'un accompagnement spécifique du Service Médical, des chargés de mission de l'Assurance Maladie et de l'ARS, ainsi que de financements de ces deux partenaires pour l'aider à structurer et déployer ses actions.

94 200 habitants couverts par la CPTS Centre Saône-et-Loire

La **CPTS Centre Saône-et-Loire** constituée en avril 2021 couvre un territoire de **34 communes** correspondant à la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau-les-Mines (CUCM) abritant 94 159 habitants¹.

Carte du territoire de la CPTS Centre Loire



CPTS Centre Saône-et-Loire : un projet de santé pour l'accès aux soins de tous, autour de **3 axes** :



Améliorer l'accès aux soins pour toutes les populations, de manière continue sur l'ensemble du territoire :

Dans un contexte où la démographie médicale est faible au regard des besoins de la population, la coordination de l'ensemble des acteurs présents sur le territoire est nécessaire pour mieux utiliser les ressources permettant de **maintenir et optimiser la permanence des soins**.

Il s'agit aussi de **faciliter l'accès à un médecin traitant pour les patients du territoire** qui n'en n'ont pas : 13% des 17 ans et plus et 7,8% des 70 ans du territoire de la CPTS sont sans médecin traitant. Ces derniers sont notamment amenés à solliciter les services d'urgence pour des prises en charge qui relèvent normalement de la médecine de ville.

Enfin, il s'agit d'organiser la **réponse à la demande de soins non programmés** dans un contexte où l'accès aux soins de 1^{er} et de 2nd recours est compliqué, avec des délais souvent importants et une pénurie de spécialistes.

¹ Source : Rezone Cnam 2020



Améliorer la relation et la coordination Ville-Hôpital

Cet axe vise à agir pour **améliorer la communication et les parcours des patients** entre les secteurs ambulatoire, hospitalier et la médecine de ville. L'objectif est de fluidifier et sécuriser les parcours de soins entre ville et hôpital, en amont et en aval des hospitalisations et lors des passages aux urgences.

Concrètement, il s'agit d'organiser des parcours afin de **renforcer la coordination** entre les différents professionnels de santé qui interviennent auprès du patient, par exemple, mieux anticiper les sorties d'hospitalisation : programmer les hospitalisations qui peuvent l'être, améliorer la prise en charge des patients à domicile à leur sortie, organiser et « protocoliser » les entrées et sorties d'hospitalisation pour les soins programmés, mettre en place des règles de communication simples entre les établissements de santé et les professionnels de santé de ville, au bénéfice des patients...



Développer les actions de prévention

La CPTS vise également le développement d'actions de prévention à destination de **deux cibles prioritaires : les jeunes et les personnes âgées**.

La CPTS souhaite particulièrement agir dans la **prévention des chutes** chez les personnes âgées à domicile, particulièrement nombreuses dans le territoire couvert, notamment les femmes seules de plus de 60 ans qui représentent une population fragile. Elle veut également sensibiliser les professionnels de santé au problème de la **dénutrition** chez ce même public, en impliquant les partenaires et associations locales concernées.

Vers le public des jeunes, la CPTS prévoit par exemple d'organiser des actions à destination de la petite enfance pour favoriser la **prévention des troubles du langage, de l'oralité, les troubles sensoriels**... Elle veut aussi, en lien et partenariat avec les acteurs de terrain, mettre en place des **actions de sensibilisation** des collégiens, lycéens, étudiants sur les IST et les pratiques à risque, envisager des actions de prévention sur des thématiques comme l'hygiène bucco-dentaire, l'activité physique, le sommeil, les écrans, la nutrition, la vaccination...

Les signataires de l'accord conventionnel interprofessionnel de la CPTS Centre Saône-et-Loire

- > **Docteur Mohamed SI ABDALLAH**, Directeur Général par intérim de l'ARS Bourgogne Franche Comté
- > **Patricia COURTIAL**, Directrice de la Caisse d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire
- > **Docteur Charles Henri MORIN DE FINFE**, Président de la CPTS Centre Saône-et-Loire

Egalement présents à la signature :

- > Cédric LAPERTEAUX, Directeur de la délégation départementale de Saône-et-Loire, ARS Bourgogne-Franche-Comté,
- > Françoise FEVRE-LICHET, Chargée de mission Développement territorial en santé ARS Bourgogne-Franche-Comté, Délégation Départementale de Saône-et-Loire
- > Docteur Dominique SAINT PAUL, Médecin Conseil Chef du service médical de l'Assurance Maladie de Saône-et-Loire
- > Elisabeth NOSEDA, Coordinatrice de la CPTS Centre Saône-et-Loire
- > Ludmilla VARLET, Responsable de l'Accompagnement des Offreurs de Soins, Caisse d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire

Zoom sur les signataires

>> L'Assurance Maladie en Saône-et-Loire

L'Assurance Maladie protège durablement la santé de chacun en agissant auprès de tous.

Une des missions majeures de l'Assurance Maladie est de garantir l'accès universel aux droits et de permettre l'accès aux soins : rembourser, orienter, et informer.

Toutefois, certains assurés renoncent malgré tout à se faire soigner. Les raisons sont diverses et parfois multiples : l'absence d'information, le manque de ressources financières, la complexité des démarches.

Face à ces situations, l'Assurance Maladie a engagé une démarche, permettant de fluidifier le parcours de l'assuré et de faciliter l'ouverture, la connaissance de ses droits, l'accès territorial comme financier aux soins, et de proposer aux personnes en situation de vulnérabilité un accompagnement attentionné.

La CPAM de Saône-et-Loire en quelques chiffres en 2021

> 515 361 assurés (94 % de la population du département)

> 43 261 bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS)

> 326 024 arrêts de travail reçus en 2020

> 52 972 appels réalisés par la mission ALLER VERS

>> L'Agence Régionale de Santé

Les Agences régionales de santé (ARS) définissent et mettent en œuvre la politique régionale de santé, en lien avec leurs partenaires. Etablissements publics autonomes au niveau administratif et financier, les ARS sont compétentes pour piloter le système de santé dans sa globalité.

Les ARS reposent sur un découpage entre les différents secteurs d'activité (hospitalier, ambulatoire, médico-social, santé publique), pour promouvoir une approche globale de la santé.

Leur champ d'actions couvre la prévention des maladies, de la perte d'autonomie et des risques sanitaires y compris environnementaux, la veille et la sécurité sanitaires, l'organisation de l'offre de soins en ville, en établissements de santé et dans les structures médico-sociales, la qualité et la sécurité des soins, la performance du système de santé.

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté compte 8 délégations territoriales au plus près des acteurs de santé de proximité. Elle a accompagné à ce jour la création de 16 CPTS dans la région.

A propos des CPTS

La création des Communautés professionnelles territoriales de santé s'inscrit dans le cadre du projet gouvernemental « Ma Santé 2022 », lancé en 2018 et concrétisé en juillet 2019 pour répondre aux difficultés croissantes à trouver un médecin traitant ou à être reçu rapidement par un médecin en cas d'urgence.

Ce projet entend améliorer l'accès aux soins pour tous, partout sur le territoire. La transformation du système de santé doit s'adapter aux besoins des patients, comme accéder à un médecin pour une consultation sans rendez-vous, mais elle doit aussi répondre aux attentes des professionnels de santé qui aspirent à mieux coopérer entre eux et découper davantage médecine de ville, hôpital et médico-social. Parmi les nombreuses mesures et actions engagées, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) répondent particulièrement à ces deux enjeux.

» CONTACTS PRESSE

Nathalie Deloire

Gestionnaire de projets communication

L'Assurance Maladie CPAM de la Saône-et-Loire

03 85 39 73 86

nathalie.deloire@assurance-maladie.fr

Lauranne Cournault

Attachée de presse

ARS Bourgogne Franche-Comté

03 80 41 99 94

lauranne.cournault@ars.sante.fr

Suivez la CPAM de Saône-et-Loire



[@cpam_71](https://twitter.com/cpam_71)



<https://www.linkedin.com/company/cpam-saone-et-loire>



[@arsbfc](https://twitter.com/arsbfc)



<https://www.linkedin.com/company/agence-regionale-de-sante-bourgogne-franche-comte>